
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MAI 1848.

Loi sur les brevets d'invention.

(Pétition d'ingénieurs, fabricants et inventeurs, analysée dans la séance du 11 décembre 1847)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE ⁽¹⁾, PAR M. GILSON.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à l'examen de votre commission permanente de l'industrie une pétition relative aux lois sur les brevets d'invention; cette pétition est couverte de nombreuses signatures, toutes recommandables à divers titres et recueillies sur plusieurs points du pays.

Les pétitionnaires s'adressent à la Chambre des Représentants « pour » obtenir la discussion du projet de loi sur les brevets d'invention, rédigé à la » demande du Ministre de l'Intérieur et publié par M. le directeur du Musée » de l'industrie, dans son rapport sur l'exposition de l'industrie nationale » de 1847. »

Il est vrai, Messieurs, que M. Jobart reçut, l'an dernier, de M. de Theux, l'invitation de rédiger un projet de loi basé sur des idées nouvelles, dont la presse s'est occupée souvent, qui, depuis vingt ans peut-être, font l'objet de toutes les préoccupations de notre directeur du Musée de l'Industrie. Il veut assurer à l'inventeur comme au savant, comme à l'écrivain, la propriété de son œuvre, et cela au même titre et avec la même sécurité que la propriété foncière. Les moyens d'exécution proposés pour arriver là sont nombreux et consistent

(1) La commission est composée de MM. MANILIUS, président, LOOS, DAVID, LESOINNE, GILSON, BRUNEAU, HERRY-VISPOEL, CANS et DUMONT.

principalement dans des changements à la législation sur les brevets. M. Jobart veut atteindre un second but, celui de procurer au trésor des ressources considérables pour l'avenir et à l'industrie manufacturière un accroissement illimité.

Le système qui vous est présenté a fait l'objet d'un examen sérieux dans plusieurs de nos réunions. Les idées hardies, celles même qu'à la première vue on taxerait de paradoxales, ont été pesées par nous avec une égale impartialité. Cette règle de conduite nous est, du reste, tracée dans toutes les occasions, et nous devrions ici d'autant moins nous en écarter que M. Jobart invoquait avec raison l'appui qu'il avait rencontré auprès de plusieurs hommes influents du pays et de l'étranger.

L'honorable et ancien Ministre de l'Intérieur lui écrivait, en effet, le 24 juin 1847, qu'il avait lu avec beaucoup d'intérêt le projet de loi sur les brevets et qu'il allait le soumettre à une commission d'examen. Puis, peu de temps après l'ouverture des Chambres, l'honorable rapporteur sur l'un des Budgets de 1848, faisait aussi l'éloge du travail, si remarquable à ses yeux, du directeur de l'industrie, et il le présentait à la Chambre comme une mine précieuse à exploiter dans l'intérêt même des finances de l'État.

Ces antécédents et la conviction, qui est unanime chez nous, qu'il y a lieu de reviser la législation sur les brevets, nous imposaient le devoir de faire un travail assez étendu; telle avait été, Messieurs, notre intention. Mais, lors du renvoi de la pétition, des circonstances indépendantes de notre volonté nous en ont empêchés; plus tard les événements politiques, par suite les préoccupations si légitimes de la Chambre, ne nous ont plus permis d'appeler sérieusement son attention sur un objet important, il est vrai, mais qui n'avait pas un caractère d'urgence très-prononcé.

Aujourd'hui la session va se clore; d'un autre côté, il nous est assuré que M. le Ministre de l'Intérieur, reprenant le travail de son prédécesseur, a nommé une commission chargée d'examiner le système de M. Jobart; il vaut mieux que l'initiative d'un projet de loi sur les brevets soit prise par le Gouvernement; la tâche de la commission permanente de l'industrie sera rendue plus facile et surtout plus fructueuse; nos successeurs apporteront, dans l'examen de ce grave débat, les soins que nous y eussions apportés nous-mêmes.

Notre seule conclusion se réduira donc, pour le présent, au renvoi de la pétition à M. le Ministre de l'Intérieur.

Le Rapporteur,

GILSON.

Le Président,

F.-A. MANILIUS.